

Fiche de données de sécurité

page: 1/10

BASF AGRO France Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE

Date / mise à jour le: 12.03.2008

Version: 3.0

Produit: **ROVRAL®**

610 11 F

(30265139/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 12.03.2008

1. Identification de la substance/préparation et de la société

ROVRAL®

Utilisation: produit phytosanitaire, fongicide

Société:

BASF Agro SAS

21, chemin de la Sauvegarde

69134 ECULLY cedex

FRANCE

Téléphone: +33 1 4964-5732

Téléfax numéro: +33 1 4964-5380

adresse E-Mail: securite-produits.france@basf.com

Renseignements en cas d'urgence:

Tél.: 01 40 05 48 48 Centre Anti-Poisons de Paris

Fax: 01 49 64 53 80 (heures de bureau)

Téléphone: +49 180 2273-112

2. Identification des dangers

Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

3. Composition/information sur les composants

Caractérisation chimique

produit phytosanitaire, fongicide, poudre dispersible dans l'eau (WP)

Composants dangereux

iprodione

Teneur (W/W): 50 %
Numéro CAS: 36734-19-7
Numéro-CE: 253-178-9
Numéro INDEX: 616-054-00-9
Symbole(s) de danger: Xn, N
Phrase(s)-R: 40, 50/53

isodécanol éthoxylé

Teneur (W/W): $\geq 1,5 \%$ - $\leq 2,5 \%$
Numéro CAS: 61827-42-7
Symbole(s) de danger: Xn
Phrase(s)-R: 22, 41

Si des composants dangereux sont cités, les textes correspondant aux symboles de danger et aux phrases de risque sont indiqués dans le chapitre 16.

4. Premiers secours

Indications générales:

Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Retirer les vêtements souillés. En cas de malaises : Consulter un médecin. Présenter l'emballage, l'étiquette et/ou la fiche de données de sécurité au médecin.

Après inhalation:

Repos, air frais, secours médical.

Après contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

Rincer aussitôt à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées. Consulter un ophtalmologue.

Après ingestion:

Rincer immédiatement la bouche et faire boire de grandes quantités d'eau, secours médical. Ne provoquer les vomissements que si cette recommandation provient d'un centre anti-poison ou d'un médecin. Ne jamais faire vomir ou faire avaler quelque chose par la bouche, si la personne blessée est inconsciente ou souffre de crampes.

Indications pour le médecin:

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu.

Antidote: Surveillance médicale pendant au moins 24-48 heures.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction recommandés:

mousse, brouillard aqueux, extincteur à poudre, dioxyde de carbone

Risques particuliers:

monoxyde de carbone, Chlorure d'hydrogène, oxydes d'azote, composé organo-chloré
Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie.

Équipement particulier de protection:

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les agents chimiques.

Autres informations:

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Refroidir les récipients menacés avec de l'eau. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts. Éliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Mesures individuelles de prévention:

Utiliser un vêtement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.

Mesures de protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Procédés de nettoyage/ramassage:

Pour de petites quantités: Ramasser à l'aide d'un matériau liant les poussières et éliminer.

Pour de grandes quantités: Ramasser par un moyen mécanique.

Procéder au nettoyage en portant un appareil de protection respiratoire. Collecter séparément dans des emballages adaptés étiquetés et qu'il est possible de fermer. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés avec de l'eau et un détergent en observant les réglementations en vigueur. Éliminer conformément aux dispositions locales par combustion ou mise en décharge spéciale.

7. Manipulation et stockage

Manipulation

Aucune mesure particulière nécessaire si le stockage et la manipulation sont appropriés. Veiller à une bonne aération et ventilation de l'espace de stockage et du lieu de travail.

Protection contre l'incendie et l'explosion:

Éviter la formation de poussières. La poussière peut former avec l'air un mélange explosible. Éviter le dépôt de poussières. Prévoir des mesures contre l'accumulation des charges électrostatiques - tenir à l'écart de toute source d'ignition - mettre à disposition des extincteurs.

Stockage

Séparer des denrées alimentaires, y compris celles pour animaux.

Autres données sur les conditions de stockage: Protéger de l'humidité. Conserver à l'écart de la chaleur. Protéger de l'action directe des rayons de soleil.

Protéger des températures supérieures à : 40 °C

Les caractéristiques du produit peuvent se modifier si la substance/le produit est stocké(e) au-dessus de la température indiquée pour durée prolongée.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

Protection respiratoire en cas de formation d'aérosols/ de poussières inhalables. Protection respiratoire en cas de formation de poussières. Protection respiratoire en cas d'aération insuffisante. Filtre à particules d'efficacité moyenne pour particules solides et liquides (par ex. EN 143 ou 149, type P2 ou FFP2).

Protection des mains:

Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (EN 374), également dans le cas d'un contact direct prolongé (conseillé: index de protection 6, correspondant à un temps de perméation > 480 minutes selon EN 374): p.ex. en caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0,5 mm), caoutchouc butyle (0,7 mm), entre autres.

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (p.ex. EN 166)

Vêtements de protection:

Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Pour la manipulation des produits phytosanitaires conditionnés dans des emballages tels que ceux destinés à l'utilisateur final, il faut tenir compte des recommandations pour les équipements de protection personnelle telles que figurant dans le mode d'emploi. Éviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé. Ranger séparément les vêtements de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Lors du travail ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser. Retirer les vêtements souillés et les jeter en prenant des précautions. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail.

9. Propriétés physiques et chimiques

Etat physique:

poudre

Couleur:

blanc à gris

Odeur:	caractéristique
Valeur du pH:	5 - 6 (10 g/l)
Point de fusion:	non applicable
:	ne s'applique pas
Point d'éclair:	non applicable
Densité:	sans objet
Densité apparente:	350 kg/m ³
Solubilité dans l'eau:	dispersible
Coefficient de partage n-octanol/eau (log Pow):	non applicable
Viscosité dynamique:	non applicable
Viscosité, cinématique:	non applicable

10. Stabilité et réactivité

Décomposition thermique: Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Produits à éviter:
Pas de produits à éviter connus.

Réactions dangereuses:
Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Produits de décomposition dangereux:
Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë

DL50 rat (par voie orale): > 2.000 mg/kg

CL50 rat (par inhalation): > 5 mg/l 4 h

CL50 non atteinte.

DL50 rat (par voie cutanée): > 2.000 mg/kg

Irritation

Irritation primaire cutanée lapin: non irritant

Irritations primaires des muqueuses lapin: non irritant

Sensibilisation

test de Buehler modifié cobaye: N'a pas d'action sensibilisante dans les essais sur animaux.

cancérogénicité

Evaluation du caractère cancérogène:
Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.

Autres informations sur la toxicité

Le produit n'a pas été testé. Cette information provient de produits de composition analogue. Une utilisation non conventionnelle peut conduire à des effets néfastes pour la santé.

12. Informations écologiques

Ecotoxicité

Toxicité vis-à-vis des poissons:
CL50 (96 h) 8,6 mg/l, *Lepomis macrochirus*

Invertébrés aquatiques:
CE50 (48 h) 0,36 mg/l, *Daphnia magna*

Plantes aquatique(s):
CE50 (72 h) 3,7 mg/l, *Pseudokirchneriella subcapitata*

Persistance et dégradabilité

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O):
Difficilement biodégradable (selon critères OCDE).

Données sur l'élimination:
Difficilement biodégradable (selon critères OCDE).

Indications complémentaires

Autres informations sur l'écotoxicité:
Le produit n'a pas été testé. Les informations proviennent de produits de structure ou de composition analogue. Ne pas laisser pénétrer le produit dans l'environnement sans contrôle.

13. Considérations relatives à l'élimination

Doit être orienté vers une décharge agréée ou incinéré dans un centre agréé tout en respectant les prescriptions réglementaires locales.

Emballage non nettoyé:

Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale et être éliminés comme le produit.

14. Informations relatives au transport

Transport terrestre

ADR

Classe de danger:	9
Groupe d'emballage:	III
N° d'identification:	UN 3077
Étiquette de danger:	9
Dénomination technique d'expédition:	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (contient IPRODIONE 50%)

RID

Classe de danger:	9
Groupe d'emballage:	III
N° d'identification:	UN 3077
Étiquette de danger:	9
Dénomination technique d'expédition:	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (contient IPRODIONE 50%)

Transport fluvial intérieur

ADNR

Classe de danger:	9
Groupe d'emballage:	III
N° d'identification:	UN 3077
Étiquette de danger:	9
Dénomination technique d'expédition:	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (contient IPRODIONE 50%)

Transport maritime

IMDG

Classe de danger:	9
Groupe d'emballage:	III
N° d'identification:	UN 3077
Étiquette de danger:	9
Polluant marin:	OUI

Sea transport

IMDG

Hazard class:	9
Packing group:	III
ID number:	UN 3077
Hazard label:	9
Marine pollutant:	YES

Dénomination technique d'expédition:
Matière dangereuse du point de vue
de l'environnement, solide, N.S.A.
(contient IPRODIONE 50%)

Proper shipping name:
ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS
SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (contains
IPRODIONE 50%)

Transport aérien

IATA/ICAO

Classe de danger: 9

Groupe d'emballage: III

N° d'identification: UN 3077

Étiquette de danger: 9

Dénomination technique d'expédition:
Matière dangereuse du point de vue
de l'environnement, solide, N.S.A.
(contient IPRODIONE 50%)

Air transport

IATA/ICAO

Hazard class: 9

Packing group: III

ID number: UN 3077

Hazard label: 9

Proper shipping name:
ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS
SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (contains
IPRODIONE 50%)

15. Informations réglementaires**Réglementations de l'Union européenne (Étiquetage) / Prescriptions nationales**Directives UE:

Symbole(s) de danger

Xn Nocif.
N Dangereux pour l'environnement.

Phrase(s)-R

R40 Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.
R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Le(s) conseil(s) de prudence

S2 Conserver hors de portée des enfants.
S13 Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
S20/21 Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
S35 Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.
S36/37 Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
S46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
S57 Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Classification établie par le Comité d'Homologation des produits antiparasitaires à usage agricole (France):

Symbole(s) de danger

Xn	Nocif.
N	Dangereux pour l'environnement.
Phrase(s)-R	
R40	Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Le(s) conseil(s) de prudence	
S2	Conserver hors de portée des enfants.
S13	Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
S20/21	Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
S36/37	Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
S46	En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
SP 1	Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.]
SPe 3	Pour protéger [les organismes aquatiques/les plantes non cibles/les arthropodes non cibles/les insectes], respecter une zone non traitée de (distance à préciser) par rapport à [la zone non cultivée adjacente/aux points d'eau].

Composante(s) déterminant le danger pour l'étiquetage: IPRODIONE

Autres prescriptions

Classe de danger pour l'eau (Auto-classification): (3) Fortement polluant de l'eau.

Stockage - Rubrique(s) des ICPE (France): 1172, 1155

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-7 (France): 9.

L'utilisateur de ce produit phytosanitaire doit être avisé de la façon suivante: 'Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.' (Directive 1999/45/CE, Article 10, N°. 1.2)

Zone de non traitement (SPe 3) : crucifères, fraisiers, vigne : 5 mètres. Abricotiers, amandiers, noisetiers, pêchers, pruniers, kiwi et traitement du gazon : 20 mètres.
 Délai de rentrée dans la culture de 6 heures (8h sous abri) après traitement pour les travailleurs.

16. Autres informations

Texte intégral des symboles de danger et des phrases-R, si des substances dangereuses sont citées au chapitre 3 sous 'Composants dangereux'.

Xn	Nocif.
N	Dangereux pour l'environnement.
40	Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.
50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
22	Nocif en cas d'ingestion.
41	Risque de lésions oculaires graves.

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Les données ne peuvent en aucun cas être considérées comme des spécifications du produit. Ni les spécifications du produit, ni les domaines d'application du produit ne peuvent être déduits des données figurant dans cette fiche de données de sécurité. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits d'exclusivité et toutes les lois existantes sont observés.